

ERGOTHÉRAPIE express



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Volume 22, n° 4 – Décembre 2011

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Rapport d'élections 2011

Louise Tremblay, erg., LL. M.
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Rappelons qu'il y avait élection aux postes d'administrateurs dans quatre régions électorales et que sept postes étaient à pourvoir dans l'ensemble de ces régions.

Au terme de la période de mise en candidature le 4 octobre 2011, trois postes ont été pourvus sans opposition, respectivement dans les régions Centre, Est et Québec. Dans la région de Montréal, six candidatures ont été déposées pour les quatre postes à pourvoir. La période de vote s'est tenue du 20 octobre au 3 novembre 2011. À la clôture du scrutin, 365 des 1298 ergothérapeutes habilités à voter avaient exercé leur droit de vote. De ce nombre, 360 bulletins de vote ont été jugés valides. Le tableau ci-contre présente les administrateurs élus pour la période 2011-2014.

L'Ordre tient à remercier les administratrices Chantal Pinard (Centre) et de Gisèle Damecour (Québec), qui ont quitté leurs fonctions au terme de leur mandat, et à souligner leur engagement et leur professionnalisme. L'entrée en fonction des administrateurs nouvellement élus se fait lors de la première séance du CA qui suit la date de leur élection.

Par ailleurs, le poste d'administrateur dans la région du Nord-Ouest, qui était vacant depuis la démission de Caroline Aubin en mars dernier, a été comblé par nomination par le CA en septembre dernier. L'administratrice élue est Christine Lapierre, qui terminera donc le mandat en cours.

Finalement, l'Office des professions du Québec a reconduit le mandat d'André Lamothe à titre de représentant du public.

Félicitations à tous!

Régions électorales	Nbre de postes à pourvoir	Administrateurs élus
Centre	1	Annie Carrier (élue par acclamation)
Est	1	Claire Gagné (réélue par acclamation)
Montréal	4	Élise Jobin (réélue) Monique Martin (réélue) Johanne Mathon (réélue) Suzanne Rouleau (réélue)
Québec	1	Sylvain Bélanger (élu par acclamation)



Sylvain Bélanger



Annie Carrier



Claire Gagné



Élise Jobin



André Lamothe



Christine Lapierre



Monique Martin



Johanne Mathon



Suzanne Rouleau

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bilan du 1^{er} colloque de l'Ordre : L'ergothérapie, une profession en évolution

Alain Bibeau, erg., M. Sc.
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

À n'en pas douter, avec près de 300 participants, notre tout premier colloque annuel s'est avéré un franc succès. Merci à vous tous d'avoir été présents, ce succès est le vôtre! Le thème du Projet de loi 21 ainsi que votre désir de mieux le comprendre et d'échanger sur ses objectifs et ses effets expliquent certainement votre si forte participation.

La formule retenue se voulait conviviale et rassembleuse, et cela vous a assurément plu, car votre évaluation du colloque confirme votre vive satisfaction et, par le fait même, la grande qualité des ateliers et des présentations de la journée, pour ne pas dire de l'évènement dans sa globalité. La présence de conférenciers de talents vous aura permis de démythifier les enjeux de l'heure pour la profession et de susciter des échanges fructueux axés sur votre pratique clinique.

La tenue de ce colloque a aussi été l'occasion de souligner l'importante évolution de notre profession. Comme participants, vous avez pu en approfondir différentes dimensions, notamment la maîtrise professionnelle, les nouvelles activités réservées, l'ergo-

thérapie en santé mentale, la psychothérapie et l'importance des fonctions cognitives dans l'intervention de l'ergothérapeute.

Cette initiative, issue directement de notre plan stratégique 2011-2014, devient un nouveau lieu de développement professionnel et de soutien à votre pratique.

Mentionnons que plus de quatre heures de contenus de cette journée ont fait l'objet d'enregistrements vidéo afin que tous nos membres puissent y avoir accès, où qu'ils se trouvent. Ces conférences vidéo ainsi que le document synthèse des résultats des travaux des participants en ateliers s'avèrent des outils de références particulièrement intéressants. Ils sont maintenant disponibles sur le site Web de l'Ordre.

Finalement, je vous informe que le comité d'orientation de la deuxième édition de notre colloque annuel est déjà à pied d'œuvre et se penche même déjà sur la troisième édition, qui, comme promis, se déplacera à l'extérieur de Montréal pour se tenir, en 2013, à Québec. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure que nous aurons de nouveaux renseignements à communiquer, car le colloque annuel de l'OEQ, c'est une tradition qui se bâtit avec votre participation!

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Bilan de l'Assemblée générale annuelle

Louise Tremblay, erg., LL. M.
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

L'assemblée générale annuelle (AGA) des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (l'Ordre) s'est tenue le 29 septembre 2011, à Montréal. Plus de 80 ergothérapeutes étaient présents. Le président-directeur général, M. Alain Bibeau, a fait état des activités de l'Ordre pour l'année écoulée en rapportant les faits saillants associés à chacun des grands thèmes de son rapport, énoncés dans le rapport annuel 2010-2011. Il a notamment fait état du plan d'avenir 2011-2014 de l'Ordre ainsi que des actions menées pour assurer une saine gouvernance de l'organisation. Par la suite, Monique Martin, présidente du comité des finances, et Johanne Mathon, présidente

du comité des ressources humaines, ont présenté un bref rapport des activités de ces comités.

En tant que secrétaire générale, j'ai ensuite présenté les principales décisions du Conseil d'administration (CA) et du comité exécutif ainsi que les principales réalisations de l'Ordre en matière de réglementation et de mobilité de la main-d'œuvre. J'ai également dressé un bref portrait de la pratique professionnelle des ergothérapeutes.

Pour terminer, M^{me} Martin a présenté les états financiers de l'année 2010-2011 qui ont ensuite été approuvés par l'assemblée. Sur recommandation du CA, les membres réunis en assemblée ont unanimement adopté une résolution pour maintenir à 520 \$ la cotisation des membres pour l'année 2012-2013.

SOMMAIRE

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élections 2011. 1
Bilan de l'Assemblée générale annuelle 1

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bilan du 1^{er} colloque. 1

TRAVAUX DE L'ORDRE

Projet de règlement sur les normes d'équivalence. . . 2
Un processus d'inspection professionnelle renouvelé. . 2

LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE

Le nouveau référentiel de compétences pour les ergothérapeutes 2

ÉCHOS DES MEMBRES

Deux prix pour souligner le travail d'ergothérapeutes 3

Mention spéciale à un ergothérapeute 3

Des ergothérapeutes publient dans un numéro de *Protégez-vous* 3

Importante nomination à l'UdeM 4

AVIS DE RADIATION 3

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Dossier de la Planification de la main-d'œuvre 4

PL 21 - La suite! 6

L'encadrement professionnel des ostéopathes 6

ÉCHOS DE L'ORDRE

Bienvenue aux nouveaux membres 5

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

37^e Congrès annuel de l'AQETA 4

Trois universités québécoises obtiennent leur agrément 5

Récipiendaire de la Subvention de recherche OEQ-REPAR. 6

VOS QUESTIONS - NOS RÉPONSES

La conservation et l'accès aux dossiers de l'ergothérapeute en milieu scolaire 7

BABILLARD

50^e anniversaire du Pavillon Albert-Prévost 7

Conventions collectives - Secteur scolaire 8

FORMATION CONTINUE 8

Joyeuses fêtes!

Un de nos grands plaisirs à l'approche du temps des fêtes, c'est de pouvoir vous transmettre nos meilleurs vœux de paix, de santé et de bonheur, et de souhaiter qu'ils vous accompagnent tout au long de la nouvelle année. Veuillez noter que cette année, nos bureaux seront fermés du vendredi 23 décembre 2011 (à midi) au lundi 2 janvier 2012 inclusivement. Bonnes fêtes à tous!



Projet de règlement sur les normes d'équivalence

On se souviendra que l'Ordre avait entrepris la révision complète du Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (Règlement) quand le diplôme de maîtrise professionnelle en ergothérapie est devenu le seul diplôme donnant droit à la délivrance d'un permis par l'Ordre. Un nouveau règlement était nécessaire pour établir de nouvelles normes d'équivalence.

Pour établir ces nouvelles normes, l'Ordre désirait adopter une approche par compétences plutôt que l'approche par connaissances utilisée jusqu'à maintenant

pour ce type de règlement. Ce changement était nécessaire du fait que les programmes universitaires québécois de formation en ergothérapie utilisent maintenant une approche pédagogique par compétences et que les outils utilisés par l'Ordre pour évaluer les compétences des personnes formées à l'extérieur du Canada ont été conçus sur la base des compétences attendues des ergothérapeutes¹. De nombreux échanges avec l'Office des professions du Québec (l'Office) ont été nécessaires pour harmoniser les approches. Finalement, le comité de la formation des ergothérapeutes a approuvé un projet de Règlement le 4 juillet dernier

afin qu'il soit soumis au Conseil d'administration de l'Ordre, qui l'a adopté le 30 septembre 2011.

L'Office doit maintenant soumettre le projet de Règlement au processus de consultation prévu pour ce type de règlement. Encore de nombreux mois risquent de s'écouler avant que la version finale soit adoptée par le gouvernement.

Par ailleurs, nous vous informons que la dernière modification demandée par l'Ordre au Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels est entrée en

vigueur le 6 octobre dernier. Le diplôme de maîtrise en ergothérapie (M. Erg.) délivré par l'Université Laval est maintenant reconnu pour la délivrance du permis de l'Ordre, au même titre que les diplômes de maîtrise en ergothérapie délivrés par l'Université de Montréal, l'Université McGill, l'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec à Trois-Rivières. La première cohorte de ces diplômés de l'Université Laval est attendue au début de l'automne 2012.

¹ *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Québec* (OEQ, 2010).

TRAVAUX DE L'ORDRE

Un processus d'inspection professionnelle renouvelé – 2^e partie

Dans l'édition de juin dernier, l'Ordre vous informait des récentes modifications apportées à son processus d'inspection professionnelle. Ces modifications découlaient de l'évaluation du processus d'inspection et de l'adoption du nouveau référentiel de compétences publié en décembre 2010. Comme nous l'avons alors annoncé, le présent article fait le point sur les changements apportés au rapport d'inspection professionnelle transmis aux ergothérapeutes à la fin du processus d'inspection.

Soulignons d'abord que la structure du rapport est demeurée la même. Comme toujours, l'ergothérapeute reçoit une rétroaction sur chacun des éléments de sa pratique professionnelle évalué lors de l'inspection. Nous émettons des commentaires pour souligner que sa pratique répond aux normes attendues et des recommandations sur les éléments qui méritent de sa part une attention particulière. Le rapport est divisé selon les domaines de compétences établis dans le référentiel, leurs contextes de réalisation et leurs subdivisions (compétences, actions et unités d'action), et ce, afin de repérer efficacement ce à quoi réfère les recommandations ou les commentaires émis (*Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Québec*, OEQ, 2010).

Pour répondre aux besoins exprimés par ses membres, l'Ordre indique maintenant à l'ergothérapeute les recommandations auxquelles il doit donner priorité. De plus, un guide de mise en œuvre des recommandations du comité d'inspection professionnelle accompagne dorénavant le rapport. Dans ce guide, l'Ordre propose à l'ergothérapeute une démarche d'appropriation du changement pour l'aider dans ses efforts d'amélioration de sa pratique professionnelle.

Le nouveau rapport d'inspection professionnelle est l'avant dernière étape de modernisation du processus d'inspection. Au cours de la prochaine année, l'Ordre travaillera à créer des outils électroniques de gestion de ses activités d'inspection professionnelle.

LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE

Le nouveau référentiel de compétences pour les ergothérapeutes – Bilan de la 1^{re} année de formation continue

En décembre 2010, l'Ordre publiait un nouveau référentiel de compétences à l'intention des ergothérapeutes. Depuis lors, l'Ordre applique ces nouvelles normes de compétences à l'ensemble de ses activités de protection du public. Ce document devient également la référence pour les ergothérapeutes lors de l'autoévaluation de leur pratique visant à définir leurs objectifs annuels de formation continue. Afin d'aider ses membres à assumer adéquatement cette importante responsabilité, l'Ordre a créé et mis en ligne un outil de réflexion en janvier 2011.

Un changement de cette envergure devait aussi s'accompagner d'activités pour aider les ergothérapeutes à s'y adapter. Une formation continue, *Nouveau référentiel de compétences pour les ergothérapeutes*, a donc été mise sur pied dès janvier 2011. Souhaitant rejoindre les ergothérapeutes de partout au Québec, l'Ordre a donné cette formation dans la plupart



des régions au cours de l'année 2011, ce qui fut fort apprécié des participants. À ce jour, 12 séances ont été organisées, auxquelles 289 ergothérapeutes ont participé.

S'inscrivant dans un processus d'amélioration continue, la formation répond de plus en plus aux besoins et aux attentes des participants, et ce, grâce aux précieux commentaires et suggestions recueillis lors des séances de formation. Le commentaire le plus récurrent concerne des éléments non concordants entre le référentiel de compétences et l'outil de réflexion, notam-

ment la numérotation des items et l'utilisation de certains termes. L'Ordre a bien pris note de ces commentaires et analysera rapidement ces éléments afin d'apporter les modifications utiles à l'outil de réflexion.

Comme tout changement significatif, l'assimilation de ces nouvelles normes constitue un défi important. Toutefois, à l'issue de la journée de formation, la majorité des participants considère que celle-ci diminue l'ampleur du défi. Ils en ressortent globalement satisfaits. Lors de la prochaine programmation de formation continue (2012-2013), l'Ordre continuera à offrir cette activité de formation à Montréal et à Québec ainsi que sur demande dans les autres régions. Pour connaître la procédure pour organiser un groupe sur demande, consulter le site Web de l'Ordre, au chapitre « Formation continue » de la section réservée aux membres.

Votre sécurité c'est notre priorité !



Reconnu par:
**CSST
SAAQ**

Bouton PANIQUE

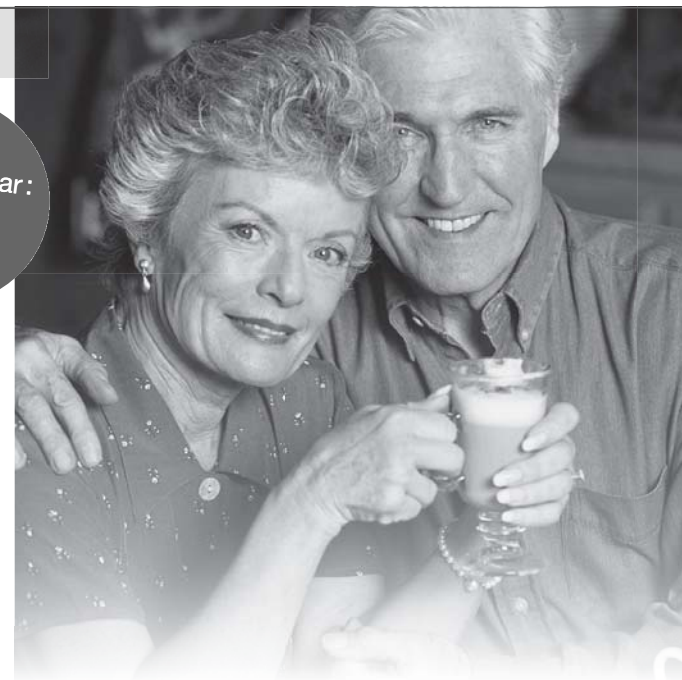
Système de composition d'urgence dont tout le monde bénéficie :

Personnes âgées ■ Déficiences physiques ■ Patients
Femmes enceintes ■ Médecins ■ Travailleurs de nuit
Gérance de logement ■ Et bien plus !

**IDÉAL POUR AVQ-AVD
SERVICE COMMUNAUTAIRE
MAINTIEN À DOMICILE
RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES
RÉAGIR CONTRE LES INVASIONS DE DOMICILE**



► DÉTECTEUR D'INONDATION ET DÉTECTEUR DE TEMPÉRATURE MAINTENANT DISPONIBLES !



**VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR
CE SERVICE ? VISIONNEZ NOTRE VIDÉO
EN LIGNE SUR BIPBIPANIQUE.CA.**

Possibilité de subvention.

www.bipbippanique.ca ■ 514 984-0892 ■ 1 866 984-0892

AVIS DE RADIATION

M^{me} Mélisa Léonard

Caroline Fortier
SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

AVIS est par les présentes donné que M^{me} **Mélisa Léonard** (n° 01-081), ayant exercé la profession d'ergothérapeute à Saint-Jérôme, a été déclarée coupable le 20 juillet 2011 par le Conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec de 35 infractions commises à Saint-Jérôme et à Rigaud entre le mois d'octobre 2008 et le mois d'août 2010, dont notamment :

- ▶ A omis de faire preuve dans l'exercice de sa profession d'une diligence raisonnable en omettant :
 - de transmettre ou de s'assurer que soient transmis divers formulaires relatifs à 7 clients (chefs 4, 6, 7, 10, 13, 15, 22, 25 et 28);
 - de rendre compte des résultats d'évaluations effectuées auprès de 3 clients ainsi que de son analyse (chefs 2, 3, 9, 16);
 - de rendre compte du plan d'intervention de 2 clients alors que l'évaluation et que certaines interventions avaient été faites (chefs 12 et 27);
 - de rendre compte de l'évaluation de 5 clients et des interventions effectuées (chefs 18, 21, 24, 31, 34);

- de rendre compte de l'envoi d'un formulaire relatif à un client alors que le dossier a été transféré à une autre ergothérapeute, faisant en sorte que cette dernière a également transmis le même formulaire (chef 5);

- de procéder tel que planifié avec sa cliente à la stabilisation du lit de cette dernière, mettant ainsi la sécurité de la cliente à risque (chef 29);

le tout contrairement à l'article 3.03.01 du *Code de déontologie des ergothérapeutes du Québec*.

Le même jour, le Conseil de discipline a imposé à M^{me} Léonard pour chacun des chefs susmentionnés différentes périodes de radiation allant de 3 mois à 6 mois devant être purgées de façon concurrente, le tout résultant en une période de radiation de 6 mois du Tableau de l'Ordre. M^{me} Léonard n'étant plus membre de l'Ordre au moment du prononcé du jugement, le Conseil a ordonné que ces périodes de radiation prennent effet au moment où cette dernière se réinscrira comme membre de l'Ordre, le cas échéant.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du Code des professions.

Montréal, le 7 septembre 2011

M^{me} Carole Laliberté

Louise Tremblay, erg., LL. M.
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

AVIS est par les présentes donné que M^{me} **Carole Laliberté** (n° 88-110), ergothérapeute, dont le domicile professionnel est actuellement situé à Longueuil, fait l'objet d'une limitation de son droit d'exercice eu égard à toute activité professionnelle auprès de la clientèle pédiatrique (0-17 ans) et de la clientèle plus âgée visée par la Loi sur l'instruction publique.

Une telle limitation fait suite à une demande en ce sens présentée par M^{me} Laliberté après qu'une inspection particulière du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre eut fait ressortir de nombreuses lacunes dans la pratique de cette dernière.

Lors de sa séance du 3 août 2011, le comité exécutif de l'Ordre a fait droit à la demande de M^{me} Laliberté et a limité son droit d'exercer les activités professionnelles précitées, le tout conformément à l'article 55.0.1 du Code des professions.

La décision du comité exécutif étant exécutoire dès sa signification, le droit de M^{me} Carole Laliberté d'exercer toute activité professionnelle auprès de la clientèle pédiatrique (0-17 ans) et de la clientèle plus âgée visée par la Loi sur l'instruction publique est par conséquent limité à compter du **2 septembre 2011**, et ce, jusqu'à ce que le comité exécutif réévalue la situation sur demande écrite de M^{me} Laliberté et après avoir obtenu les recommandations du comité d'inspection professionnelle.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du Code des professions.

ÉCHOS DES MEMBRES

Deux prix pour souligner le travail d'ergothérapeutes

En juin dernier, l'équipe d'ergothérapie de l'Hôpital Sainte-Anne, à Sainte-Anne-de-Bellevue, s'est mérité un prix dans la catégorie Rayonnement lors du Gala d'excellence 2011. En attribuant ce prix, la direction de l'hôpital a voulu souligner la forte implication de l'équipe d'ergothérapie dans la formation de la relève.

Lors du même Gala, le Prix régional de la communauté nationale des gestionnaires a été remis à Isabelle Labrie afin



de rendre hommage à son esprit d'entreprise et à ses qualités de rassembleuse. M^{me} Labrie est chef du service de réadaptation de l'hôpital et membre du Conseil d'administration de l'Ordre.

Des ergothérapeutes publient dans un numéro de *Protégez-vous*

En septembre 2011, la revue *Protégez-vous* a publié un numéro spécial (hors-série) sur les services aux personnes âgées, le *Guide pratique de l'aide aux aînés*. Réalisé avec la collaboration de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal, le guide comprend notamment un texte de Jacqueline Rousseau sur les systèmes de détection des chutes et un texte de Nathalie Cartier sur l'adaptation du domicile. On peut obtenir un exemplaire du guide au www.protegez-vous.ca/guide-pratique-aide-aux-aines.html.

Source : Site Web de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal (www.readap.umontreal.ca/ecole/nouvelles/nouvelles.html#agrement) [21 septembre 2011]

Mention spéciale à un ergothérapeute

La Direction de l'enseignement et de la recherche du CHAU Hôtel-Dieu de Lévis a décerné une mention spéciale à l'ergothérapeute Jude Martel pour sa contribution particulière à la supervision de stagiaires. Chaque année, au mois de mai, la Direction organise une Semaine de l'enseignement universitaire et profite de l'activité Reconnaissance pour remercier des professionnels pour leur implication auprès des stagiaires. Diplômé de l'Université Laval, M. Martel exerce en santé mentale auprès de la clientèle adulte.



Centre ostéopathique du Québec

Le Centre ostéopathique du Québec est une institution d'excellence offrant une formation complète en ostéopathie qui est reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec. Notre programme de formation est accrédité par la SOFEDUC. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, permet la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend 1240 heures. Chaque année d'étude comprend 25 jours de cours répartis en six séminaires. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription le respect des critères établis par le Registre des ostéopathes du Québec. Si vous désirez de plus amples informations, téléphonez-nous au (514) 384-1271. Visitez également notre site internet au www.coq.org.



CO
CENTRE OSTÉOPATHIQUE
DU QUÉBEC

Prenez note

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal
Le jeudi 24 mai 2012
et le lundi 27 août 2012
dans la salle 204
du Centre St-Pierre,
1212, rue Panet.

À Québec
Rencontre sur demande

NO
Ateliers sur la
Douleur Chronique
Par: Manon Houle

CI
✓ Neurophysiologie
✓ Sensibilisation centrale
✓ Recherches récentes sur les troubles communs
NOCI CLINIQUE Inc. ✓ L'évaluation globale
✓ Prise en charge pluridisciplinaire

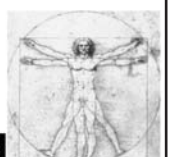
Ateliers de Formation Printemps 2012

Visiter: www.nociclinique.ca
514.731.4146

L'évaluation des capacités physiques dans le traitement de la douleur chronique

✓ Interprétation
✓ Motivation
✓ Psychosocial
✓ Médicolégal
Par:

DOMINIQUE GILBERT - PHYSIOTHÉRAPEUTE



ÉCHOS DES MEMBRES

Importante nomination à l'UdeM

L'Université de Montréal (UdeM) a procédé à deux nominations importantes cet été. Daniel Bourbonnais est nommé vice-doyen à la recherche et à l'innovation scientifique de la Faculté de médecine.

M. Bourbonnais était professeur titulaire et directeur de l'École de réadaptation au moment de sa nomination. Docteur en sciences neurologiques de l'UdeM, il est entré au programme d'ergothérapie en 1987. Il a été chercheur-boursier du Fonds de la recherche en santé du Québec pendant 12 ans et directeur scientifique du Centre de recherche de l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal pendant 4 ans. Ses



travaux en rééducation neurologiques sont connus à travers le monde et il est le premier ergothérapeute à être nommé à un poste de cette envergure à l'UdeM.

Par conséquent, le poste de directrice de l'École de réadaptation a été confié à M^{me} Rhoda Weiss-Lambrou, à titre intérimaire. Elle est professeure titulaire au programme d'ergothérapie. Elle détient une maîtrise en sciences de la santé de l'université de Boston et a été directrice du Centre de formation en enseignement supérieur de 2001 à 2008. Ses recherches portent principalement sur l'utilisation des technologies de l'information dans l'enseignement.

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

37^e Congrès annuel de l'AQETA :
Cultivons l'apprentissage tout au long de la vie !

L'Ordre invite ses membres à participer au 37^e Congrès annuel de l'Association québécoise des troubles d'apprentissage (AQETA). Ce congrès, présidé par M^{me} Monique Brodeur, Ph. D. et doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal, a pour thème : *Cultivons*

l'apprentissage tout au long de la vie! De nombreuses conférences, présentations de recherche et affiches y seront au programme, dont certaines présentées par des ergothérapeutes. Des ateliers de discussion seront également offerts.

L'Ordre est un partenaire officiel de l'organisation du congrès depuis septembre

2007. Le congrès de l'AQETA offre une occasion d'échanges entre les différents acteurs impliqués auprès des élèves présentant des troubles d'apprentissage. C'est aussi une occasion unique pour sensibiliser

les intervenants et les décideurs des réseaux de l'éducation et de la santé.

Le congrès se tiendra du 21 au 23 mars 2012 à l'Hôtel Westin de Montréal. Consultez régulièrement le www.aqeta.qc.ca pour en savoir davantage sur l'AQETA et son congrès.

Sylvie Messier, erg., représentante de l'Ordre au sous-comité consultatif à la programmation, pour le congrès de l'AQETA.



aqeta-Idaq
Association québécoise des troubles d'apprentissage
Learning Disabilities Association of Quebec

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Dossier de la Planification de la main-d'œuvre (PMO) : Résultat des travaux du sous-groupe de travail sur les stages en ergothérapie

La Direction de la planification de la main-d'œuvre et du soutien au changement du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a présenté en juin dernier le résultat des travaux du sous-groupe de travail sur les stages en ergothérapie.

Ce sous-groupe de travail a été mandaté, en 2007-2008, par le Groupe de pilotage en réadaptation constitué lors de travaux du MSSS visant à enrayer la pénurie de main-d'œuvre en réadaptation, dont celle d'ergothérapeutes. Son mandat était de mettre en commun les expertises, les préoccupations et l'information liées aux stages en ergothérapie, puis d'élaborer des stratégies novatrices en la matière. Il devait se pencher plus particulièrement sur la problématique des stages en ergothérapie.

À ce moment, déjà, le rehaussement de la formation jusqu'à la maîtrise ainsi que l'augmentation importante du nombre d'admissions dans les cinq programmes universitaires d'ergothérapie mobilisaient le milieu pour qu'il réévalue l'offre de stages existants et assure leur cohérence par rapport aux nouveaux besoins et aux nouvelles exigences, notamment dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Ces travaux ont été initiés, à l'origine, sur des représentations de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (l'Ordre). Cela à la suite de préoccupations soulevées lors de discussions entre les membres d'un comité de l'Ordre, le comité de formation des ergothérapeutes (CFE). En effet, les représentants des universités avaient alors exprimé leurs inquiétudes devant le manque d'offres de stages et le risque de ne pouvoir répondre à court et à moyen termes aux besoins croissants. Ces travaux ont impliqués de nombreux partenaires, dont des représentants des cinq programmes universitaires d'ergothérapie (Laval, McGill, Montréal, Sherbrooke et Trois-Rivières), du MSSS, de

l'Ordre et d'associations d'établissements, notamment l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec et l'Association québécoise d'établissements de santé et des services sociaux. Le rapport du sous-groupe de travail présente des conclusions et des recommandations sur quatre points principaux :

- l'organisation de l'activité des stages,
- le soutien offert aux superviseurs,
- les modèles de supervision clinique,
- la planification et la gestion des places de stages.

Le MSSS soutient avoir ainsi posé les balises d'une concertation accrue entre les partenaires en présence. De plus, il s'est engagé à présenter ce rapport au Comité national des stages récemment recréé sous sa gouverne. De son côté, l'Ordre conclue que le rapport, en exposant clairement les difficultés persistantes auxquelles font face les programmes universitaires pour placer leurs étudiants en stages dans les milieux, présente des résultats positifs et émet des recommandations porteuses de solutions. À cet égard, l'Ordre poursuivra les représentations et les actions qu'il jugera nécessaires afin que l'accessibilité des stages de formation des futurs ergothérapeutes reste une priorité pour tous les intervenants, tant que la pénurie de main-d'œuvre en ergothérapie sera préoccupante.

Finalement, l'Ordre s'est engagé à communiquer les résultats et les recommandations du rapport à ses membres et à d'autres instances pertinentes. Nous vous invitons donc à prendre connaissance du rapport complet, disponible sur notre site Web, à l'adresse suivante : <http://www.oeq.org/membres/soutien-pratique/documentation/autres-documents.fr.html>.

ERGOTHÉRAPIE
express
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télé. : 514 844-0478 • www.oeq.org

Rédaction : Alain Bibeau, Élisabeth Beugré,
Caroline Fortier, Richard Désormeau, Jacques
Gauthier, Diane Méthot, Louise Tremblay

Graphisme, mise en page et impression :
Mardigrafe

Tirage : 4 400 exemplaires
ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757
de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ou la mention de produits et de services dans les textes ne signifie pas que l'OEQ les approuve ni qu'il s'en porte garant.

OSEZ UNE CARRIÈRE À VOTRE IMAGE
OSEZ SERESPRO



AVANTAGES OFFERTS :

- Salaire avantageux
- Équipe dynamique
- Flexibilité
- Horaire favorisant la conciliation travail-famille

Serespro
carrières + ressources
en réadaptation

Contactez notre équipe en ressource humaine au 514 256-5011 poste 273

Courriel : information@serespro.com • www.serespro.com

ÉCHOS DE L'ORDRE

Bienvenue aux nouveaux membres

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui rejoignent la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière des plus florissantes!

Bernard, Cynthia
Cantin, Noémi
Ghaly, Mellina
Bordeleau, Marie-Pierre
Gauléa, Anda
Préfontaine, Karine
Orfanidis, Helen
de Sève, Florence
Lemay, Vanessa
Ricard, Marie-Eve
Giguère-Allard, Mathieu
Plourde, Émilie
Jacob, Aurélie
Gagnon Raby, Sophie-Andrée
Émond, Marie-Pier
Chabot-Hébert, Lydia
Loiseau, Martine
Tremblay, Rachel
Coulombe Rivest, Pier-Luc
Chartier, Josée-Anne
Moreau-Beaudoin, Marijaude
St-Pierre, Julie

Pagé, Marie-Ève
Roussy-Dulude, Catherine
Charette, Catherine
Hermin, Sophie
Roy, Nadia
Lanoué, Anne-Marie
Beauchamp, Joanny
Paquette, Sylvie
Chaput, Catherine
Nadeau, Karine
Mojica Gil, Stephania
Morin, Stéphanie
Daneau, Isabelle
Chassé-Messier, Anne
Boudreault, Jennifer
Deslandes, Émilie
Jamaledine, Rand
Thériault, Stéphanie
Mercier-Fillion, Jacinthe
Beaulieu, Sonia
Kempa, Valérie
Lamothe, Marie-Pierre
Bazalais, Alexandre
Lavallée, Stéfanie

Yu, Ginette
Hurtubise, Fanny
Poitras, Julie
Pominville, Véronique
Villemaire, Jolaine
Martin, Patricia
Lévesque, Johannie
Tremblay, Laurence
Forcier, Maude
Robert, Marie-Audrey
Dupuis-Bernier, Catherine
Bruneau, Audrey
Girard, Anik
Forest, Michèle
Belley, Chantale
Lauzon-Paradis, Véronique
Leduc-Poirier, Sophie
Jalbert, Caroline
Richard-Dumas, Christine
Bouchard, Émilie
Dumont, Mathieu
Laliberté Fréchette, Kristelle
Rochon, Geneviève
Prud'homme, Myriam

Girouard-Luneau, Aurélie
Allard, Myriam
Sasseville, Ève
Thériault, Janice
Mongrain, Mélissa
Subara, Danijela
Pelletier, Christine
Payant, Marie-Josée
Livernois, Marie-Ève
Toupin, Martin
Nguyen, Nam Phuong
Christine
Bastien, Josée
Arieira, Tania
Loiseau, Joanie
Ganier, Marjorie
Lavoie, Gabrielle
Levasseur, Caroline
Bourget, Émilie
Beauregard, Marie-Pascale
Vigneau, Jean-Hugo
Prud'homme, Joëlle
Si Chaib, Hadjer
D'Anjou-Dumont, Caroline

Lebel-Laquerre, Kim
Vigneault, Maxime
Canada, Cybèle
Landry, Annie-Pier
Chouljenko, Elena
Huppé, Vicky
Cronin, Shawna
Chiasson, Joannie
Pickering-Bourdeau, Gracita
Gervais, Valérie
Bellemo, Noémie
Gervais, Caroline
Nguyen, Jacqueline
Desbiens, Jenny
Lau, Ka Lai
Jacques, Alexandre
Isaif, Lori
Fournelle-Maurice, Karine
Sabourin, Virginia
Ferron, Valérie
Laroche, Katarina
Bernard, Catherine
Bumaylis, Jade
Richard, Anne

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

1^{er} colloque des étudiants de 2^e cycle de l'UdeM

Après quatre années et demie d'études, les étudiants de la première cohorte du continuum baccalauréat-maîtrise de l'Université de Montréal peuvent dire « Mission accomplie! » Les 136 nouveaux diplômés forment la plus importante cohorte au Canada. Pour marquer l'événement, le programme d'ergothérapie de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal a organisé son premier colloque, *L'ergothérapie en mouvance : l'innovation, la collaboration et la valorisation de la profession*.

Pendant deux jours, soit les 30 et 31 août derniers, les nouveaux diplômés ont présenté une centaine de travaux d'intégration à leurs condisciples, à leurs enseignants, aux chercheurs du programme et à de nombreuses ergothérapeutes des milieux cliniques ainsi qu'au président-directeur général de l'Ordre, Alain Bibeau, qui était parmi les invités. Le colloque a permis aux étudiants de communiquer les plus récentes données probantes liées à différents enjeux de l'ergothérapie, puis d'en discuter et de réfléchir sur leur applicabilité clinique.

ÉCHOS DES MEMBRES

Isabelle Sicard, erg., chroniqueuse à RDI Santé

Isabelle Sicard, ergothérapeute clinicienne et syndic adjoint de l'Ordre, participe depuis août 2011 à l'émission RDI Santé du réseau d'information continue de Radio-Canada. Dans ses chroniques, M^{me} Sicard fait découvrir aux auditeurs les bienfaits de l'ergothérapie pour la population. Jusqu'à présent, elle a notamment traité de l'adaptation du domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie, de l'évaluation de la conduite automobile chez les aînés et de l'importance d'une bonne préhension du crayon chez les enfants. Quel rayonnement pour notre profession!

Vous pouvez visionner ses chroniques en vous rendant sur le site Web de RDI Santé (www.radio-canada.ca/rdi/sante/2011/9.shtml).

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Trois universités québécoises obtiennent leur agrément

L'Association canadienne d'ergothérapie (ACE) a agréé au printemps dernier les programmes d'ergothérapie des universités de Montréal, de Sherbrooke et McGill. Chacun des programmes est agréé pour une période de sept ans, soit pour la durée maximale accordée par l'ACE.

Université de Montréal

Le programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal est le plus important au Canada pour le nombre annuel de diplômés. En délivrant son agrément, valide d'avril 2011 à avril 2018, l'ACE a souligné en particulier la cohérence de l'ensemble des plans de cours par rapport aux compétences visées.

Université de Sherbrooke

L'ACE a accordé à l'Université de Sherbrooke un agrément valide de novembre 2010 à novembre 2017, et ce, sans émettre de recommandation à la direction du programme. La direction en est très fière et se réjouit, de plus, que son nouveau programme ait atteint aujourd'hui sa vitesse de croisière.

Université McGill

L'Université McGill a obtenu l'agrément de l'ACE pour une période de cinq plus deux ans, soit d'avril 2010 à avril 2015/2017. L'agrément pour la durée maximale confirme les forces du programme de formation de l'Université, qui satisfait complètement aux normes attendues par l'organisme.

L'Ordre tient à féliciter les responsables des trois programmes pour l'obtention de leur agrément. Grâce aux efforts considérables des dirigeants, des professeurs, des étudiants et du personnel des programmes ainsi qu'à l'apport inestimable des ergothérapeutes et des collaborateurs impliqués, ces agréments font foi de la grande qualité de la formation offerte aux ergothérapeutes en devenir.

Ergomobilité.

Service de ressources professionnelles spécialisé en ergothérapie

- Approche personnalisée
- Développement professionnel
- Qualité de vie

» Votre bien-être nous tient à coeur

www.ergomobilitate.com



PL 21 - La suite !

L'entrée en vigueur de la Loi n° 21 (Loi) n'a pas eu lieu cet automne comme annoncé dans nos pages en septembre dernier. D'une part, la rédaction du *Guide explicatif* prend davantage de temps du fait des consultations menées par l'Office des professions du Québec (l'Office) auprès des ministères et des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation, et d'autre part, la réglementation requise pour l'application des dispositions sur la psychothérapie doit être adoptée avant l'entrée en vigueur de la Loi.

Un projet de règlement énonçant les normes de délivrance du permis de psychothérapeute, les conditions d'utilisation du titre de psychothérapeute, les dispositions transitoires et les obligations de formation continue a fait l'objet d'une publication dans la *Gazette officielle du Québec* le 5 octobre dernier. Une période de consultation publique de 45 jours a suivi et l'Office devrait pouvoir adopter le règlement final

lors de sa réunion de décembre avant de le soumettre au gouvernement. On peut donc s'attendre à ce que l'entrée en vigueur des dispositions visant la psychothérapie et les activités réservées se fasse avant juin 2012.

Par ailleurs, l'Office a mis en place diverses mesures pour favoriser l'instauration harmonieuse de la Loi, dont un plan proposant des actions et des outils de communication à l'intention des différents publics cibles (professionnels et intervenants non professionnels, réseau de la santé et des services sociaux, réseau de l'éducation). Les ordres professionnels seront des partenaires essentiels dans le déploiement de ce plan où la messagerie électronique et le Web seront des instruments privilégiés pour retransmettre l'information en provenance de l'Office. Des actions particulières seront également menées par l'Ordre pour favoriser une compréhension cohérente des activités réservées par la Loi.

L'encadrement professionnel des ostéopathes

Le 1^{er} août dernier, l'Office des professions du Québec (OPQ) transmettait aux ordres professionnels concernés le rapport du Comité d'experts sur l'encadrement professionnel en ostéopathie afin d'obtenir leurs commentaires. Le mandat de ce comité visait à définir l'ostéopathie au sens du système professionnel, à déterminer la formation requise pour exercer la profession de manière sécuritaire et à déterminer l'encadrement professionnel à privilégier.

Depuis le début des travaux dans ce dossier, l'Ordre participe activement aux consultations menées par l'OPQ. Une fois la présente consultation terminée, un comité consultatif auquel participera l'Ordre aura pour mandat de commenter, valider et enrichir les propositions émises par le comité d'experts en vue d'apporter un éclairage additionnel et permettre à l'OPQ de mieux cerner les enjeux propres au système professionnel.

Surveillez nos prochaines parutions pour connaître l'évolution de ce dossier.

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Récipiendaire de la Subvention de recherche OEQ-REPAR



Depuis 2010, l'Ordre est associé au Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) afin de promouvoir le développement de la pratique basée sur les preuves scientifiques en soutenant la recherche clinique en ergothérapie dans le domaine de la déficience physique. L'Ordre et le REPAR sont fiers d'octroyer pour la première fois une subvention de recherche de 15 000 \$ à Priscilla Lam Wai Shun, ergothérapeute au Centre universitaire de santé McGill — Hôpital neurologique de Montréal, pour son projet intitulé *Contribution de l'ergothérapie à l'évaluation du potentiel de réadaptation chez une clientèle neurologique avec lésions cérébrales*. Les co-chercheurs sont Tatiana Ogourtsova, erg., et Carolina Bottari, erg. Cette étude permettra de démontrer l'apport de l'ergothérapie dans le contexte d'une évaluation multidisciplinaire et de justifier la contribution particulière de l'ergothérapie dans la détermination du potentiel de réadaptation.

CARNET D'ADRESSES WEB

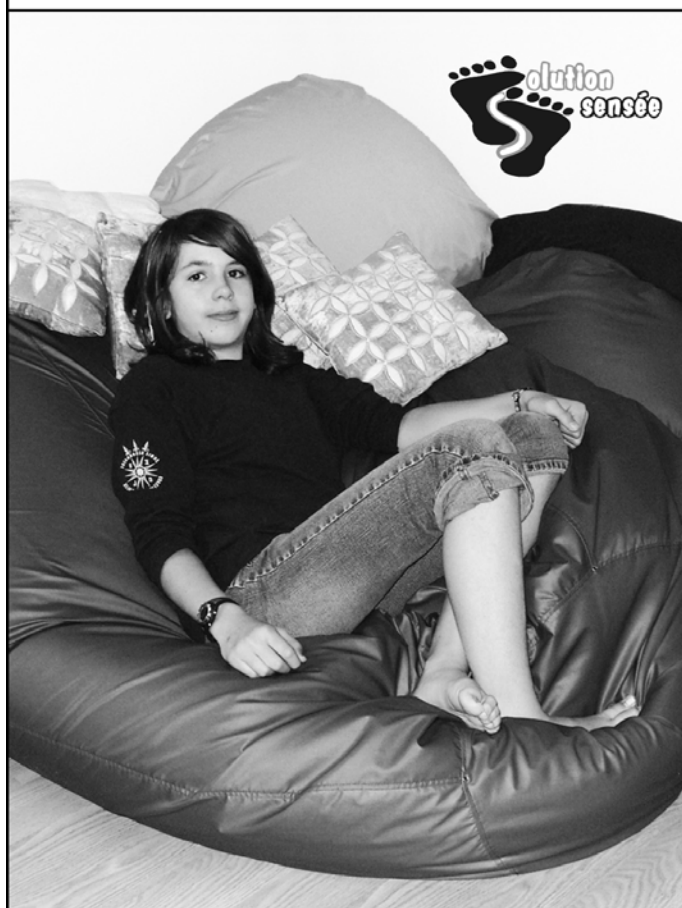
Sclérose en plaques – Un répertoire Web pour les professionnels de la santé

La Division du Québec de la Société canadienne de la sclérose en plaques (SP) a conçu un répertoire pour aider les professionnels de la santé travaillant avec des personnes souffrant de SP à trouver plus rapidement les ressources qu'offrent le réseau de la santé et la communauté. On y trouve plusieurs rubriques : aides techniques, conduite automobile, défense des droits, emploi et études, finances et assurances, habitation et logements adaptés, médicaments, professionnels de la santé, soutien psychologie, etc. www.wikiguidesp.ca

Source : Communication de la Division du Québec de la Société canadienne de la sclérose en plaques, 1er août 2011

Solution sensée

Fabricant de produits sensoriels et de détente



www.solutionsensee.com ☎ 450 427-3894
info@solutionsensee.com 📠 450 427-0953



POUR LE TRANSPORT DE QUADRIPORTEUR

Innovation et fabrication 100% québécoise

- Remorque 4' x 6' entièrement automatisée;
- Porte-rampe à ouverture automatique;
- Convient à tous les modèles de quadriporteur;
- Treuil électrique, bascule assistée, cales de roue, anneaux d'ancrage options disponibles;
- Poids de la remorque : 590 lbs;
- Autres dimensions disponibles;
- Démonstration sans frais partout au Québec;



NOUVEAU PRODUIT

POUR NOUS JOINDRE

Les Remorques Jelano inc Tél. : 450 887-2715
 109 rue du Parc Industriel Fax : 450 887-2473
 Lanoraie (Québec) J0K 1E0 Sans frais : 1-866-552-2715

WWW.LESREMORQUESJELANO.COM / JCHARNOIS@LESREMORQUESJELANO.COM

VOS QUESTIONS - NOS RÉPONSES

La conservation et l'accès aux dossiers de l'ergothérapeute en milieu scolaire

De plus en plus d'ergothérapeutes sont appelés à offrir des services en milieu scolaire, que ce soit à titre d'employé d'une école ou d'une commission scolaire, de contractuel engagé par l'école ou la commission scolaire pour offrir des services à sa clientèle, ou en tant qu'employé d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux proposant des services en milieu scolaire.

Cette multitude de contextes entraîne parfois une certaine confusion en ce qui a trait à la conservation et à l'accès aux dossiers de l'ergothérapeute par les diverses parties impliquées auprès de l'élève (professionnels de la santé, enseignants et direction scolaire, parents, etc.). Nous tenterons, au terme du présent article, de clarifier les droits et obligations de chacun à cet égard.

Où dois-je conserver mes dossiers?

Il importe dans un premier temps de souligner que le dossier détenu par l'ergothérapeute concernant ses interventions auprès d'un élève est distinct du dossier scolaire de ce dernier et doit par le fait même être conservé séparément.

L'article 1 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation d'un membre de l'OEQ prévoit que l'ergothérapeute doit tenir ses dossiers à l'endroit où il exerce sa profession. Dans le cas de l'ergothérapeute qui agit à titre de salarié de l'école ou de la commission scolaire, la situation est simple : l'ergothérapeute doit tenir ses dossiers dans son bureau où à l'endroit prévu à cette fin par son employeur.

La situation est cependant plus complexe lorsque l'ergothérapeute travaille à son compte ou en clinique privée et est engagé à titre de contractuel par l'école ou la commission scolaire afin d'offrir des services à leurs élèves. Dans un tel contexte, il s'avérerait utile de conclure une entente avec le milieu scolaire pour que les dossiers y soient conservés. À défaut d'une telle entente, bien que les services soient effectivement rendus en milieu scolaire dans les locaux de l'école, les dossiers concernant ces élèves devraient être conservés au bureau ou à la clinique privée qui emploie l'ergothérapeute, avec les autres dossiers de ce dernier.

En ce qui a trait à l'ergothérapeute employé d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux offrant des

services en milieu scolaire, celui-ci devrait s'enquérir auprès du service des archives de son établissement afin de connaître les modalités applicables en pareilles circonstances.

Qui a accès aux dossiers de l'ergothérapeute?

Tout comme les autres dossiers détenus par les ergothérapeutes, les dossiers relatifs aux services offerts en milieu scolaire sont confidentiels et les renseignements qu'ils contiennent sont protégés par le secret professionnel. Par conséquent, à moins d'une autorisation en ce sens de la part des parents de l'élève (si ce dernier a moins de 14 ans) ou de l'élève lui-même (si ce dernier a 14 ans ou plus), ils ne sont pas accessibles au personnel enseignant, aux autres professionnels œuvrant au sein de l'école ni aux autorités de l'école ou de la commission scolaire.

Cela étant dit, lorsque l'intérêt de l'élève commande que les renseignements contenus dans son dossier soient transmis à des tiers (pour pouvoir en discuter avec d'autres intervenants ou donner à l'élève accès à des services, par exemple), il revient à l'ergothérapeute de s'assurer d'obtenir les consentements requis.

BABILLARD

50^e anniversaire du Pavillon Albert-Prévost

Le Service d'ergothérapie du Pavillon Albert-Prévost a célébré ses 50 ans, lors d'une journée scientifique le 27 octobre dernier. Le thème de cette journée a rappelé son passé de **premier service d'ergothérapie francophone en santé mentale au Québec**, tout en présentant ses « Perspectives d'avenir ». À ce titre, des conférences ont été offertes par des ergothérapeutes affiliés au service. L'Ordre y était représenté et

a souligné une tradition reconnue de qualité. Ce Service, affilié à l'Université de Montréal, assure des activités d'enseignement et de supervision de stagiaires en ergothérapie. Il compte 10 ergothérapeutes qui travaillent en équipe auprès de patients présentant des problématiques complexes. Pour l'Ordre, ce service est un modèle, puisqu'il a permis la mise en valeur et la promotion des compétences des ergothérapeutes en santé mentale.

De plus, il a le mérite d'avoir maintenu cette pérennité dans un environnement en constante évolution. Félicitations à tous les ergothérapeutes actuels du service ainsi qu'à tous ceux et celles qui y ont œuvré au cours des 50 dernières années!

Pour de plus amples renseignements, visitez le www.hscm.ca, section « Soins et services ».

CONCOURS
DÉCO folies

UN GRAND PRIX DE 30 000\$

QUATRE PRIX DE 5 000\$

FAITES VITE!
Vous avez jusqu'au 31 décembre 2011

Demandez une soumission d'assurance auto, habitation ou entreprise pour courir la chance de réaliser vos rêves grâce au concours Déco folies!

Voilà un autre privilège du partenariat entre l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et La Personnelle.

1 888 GROUPES
(1 888 476-8737)
lapersonnelle.com/oeq



Aucun achat requis. Une participation par personne par catégorie d'assurance. Le concours se termine le 31 décembre 2011. Dernier tirage d'un prix de 5 000\$, et tirage du grand prix de 30 000\$ le 17 janvier 2012. ^{MD} Marque déposée de La Personnelle, compagnie d'assurances.

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ

595 LANAUDIÈRE
REPENTIGNY, QC.
J6A 7N1

1-888-919-2555

www.tvrtechnologies.com
info@tvrtechnologies.com

PRIORITÉ À LA MOBILITÉ

SPÉCIALISTE EN ADAPTATION DE VÉHICULES ET REMORQUES POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

MEMBRE ACCRÉDITÉ

Programme de formation continue de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Consultez le site Web de l'Ordre au www.oeq.org, à la page « Formation continue » de la section réservée aux membres, afin d'obtenir le calendrier mis à jour toutes les deux semaines. Vous y trouverez le formulaire d'inscription à faire parvenir à l'Ordre, au 2021, avenue Union, bureau 920, Montréal (Québec) H3A 2S9.

Renseignements : Karine Ouimet, 514 844-5778, p. 250, ouimetk@oeq.org

Calendrier des activités encore disponibles entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 mars 2012

Il est important de vous assurer que votre adresse courriel est à jour auprès de l'Ordre, car une mise à jour de la liste des activités est envoyée aux membres par courriel chaque trimestre.

Activité	Dates	Villes
Dépistage et effets de la déficience visuelle sur le quotidien des personnes adultes et aînées	27 janvier et 24 février 2012	Montréal
Comment utiliser de l'information valide sur Internet pour répondre à mes préoccupations cliniques Collaboration avec CAPRIT	3 février 2012	Longueuil
Comment les modèles conceptuels et théoriques guident notre pratique	6 et 7 février 2012	Montréal
Raisonnement clinique et cadre réglementaire pour l'évaluation et l'intervention en aménagement domiciliaire	9 et 10 février et 4 mai 2012	Montréal
Pratique professionnelle : environnement légal et déontologique <i>Secteur privé</i>	13 février 2012	Montréal
NOUVEAUTÉ Atelier sur les mauvais traitements à l'égard des aînés offert en collaboration avec l'ACE	16 février 2012	Montréal
Le rapport d'ergothérapie dans un contexte médico-légale	16 et 17 février 2012	Québec
Nouveau référentiel de compétences pour les ergothérapeutes	24 février 2012	Québec
Tenue de dossiers : habiletés de rédaction – niveau avancé	22 mars 2012	Montréal

Activités autres organismes

Pour une liste plus complète des renseignements concernant des activités de formation offertes par des organismes indépendants de l'Ordre et susceptibles d'intéresser les ergothérapeutes, veuillez consulter le calendrier des activités de formation continue au www.oeq.org dans la section réservée aux membres, à la page « Formation continue / Activités autres organismes ». Vous y trouverez aussi des liens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'organisme qui offre l'activité.

À noter : La publication de l'information de cette page ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées, ni qu'il s'en porte garant.

THÈME	OPTIMISER LES INTERVENTIONS COGNITIVO-COMPORTEMENTALES DANS LE TRAITEMENT DES TROUBLES ANXIEUX
Organisme	Institut de formation en thérapie comportementale et cognitive
Dates et lieu	12 et 13 janvier 2012, Trois-Rivières 16 et 17 février 2012, Rimouski
Renseignements	iftcc.com
THÈME	LA MALADIE DE PARKINSON : MIEUX CONNAÎTRE ET MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AIDER, SOUTENIR ET ACCOMPAGNER
Organisme	Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec
Date et lieu	19 janvier 2012, Visioconférence
Renseignements	Pascale Llobat, tél. : 418 682-7511, p. 4432
THÈME	LES INTERVENTIONS PSYCHOLOGIQUES BASÉES SUR LA PLEINE CONSCIENCE (MINDFULNESS) POUR L'ENFANT ET L'ADOLESCENT
Organisme	Institut de formation en thérapie comportementale et cognitive
Dates et lieu	26 et 27 janvier 2012, Québec 30 et 31 janvier 2012, Montréal
Renseignements	iftcc.com
THÈME	PROMOUVOIR L'ACTION CONTRE L'INERTIE et PRODUCTIVITÉ, PROSPÉRITÉ ET MALADIE MENTALE : QU'EST-CE QU'UN ERGOTHÉRAPEUTE DOIT SAVOIR...
Organisme	11 Comité de Formation en Ergothérapie de la Vieille Capitale
Dates et lieu	9 et 10 février 2012, Québec
Renseignements	Chantale Marcoux, tél. : 418 656-2131, p. 5450 chantale.marcoux@rea.ulaval.ca
THÈME	FORMATION À L'ANIMATION DE GROUPE INTEGRATED PSYCHOLOGICAL THERAPY (IPT) DE BRENNER - VERSION ADAPTÉE POUR LE QUÉBEC
Organisme	Centre québécois de référence à l'approche IPT
Dates et lieu	21 au 23 mars 2012, Montréal
THÈME	CONGRÈS DE L'ACE 2012 : LES OCCUPATIONS ET LA PRATIQUE AU FIL DU TEMPS
Organisme	Association canadienne des ergothérapeutes
Dates et lieu	6 au 9 juin 2012, Québec
Renseignements	www.caot.ca

FORMATION CONTINUE

Programme de formation continue de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

L'Ordre et l'Association canadienne des ergothérapeutes s'associent pour offrir aux ergothérapeutes québécois des séances de sensibilisation sur la maltraitance envers les aînés. Cet atelier vise à répondre aux besoins des ergothérapeutes qui peuvent rencontrer des situations où des aînés sont victimes de violence ou de maltraitance.

La première séance s'est tenue à Québec le 18 novembre dernier. Une deuxième séance sera offerte au Centre hospitalier de l'Université de Montréal, le 16 février 2012 (Hôpital Notre-Dame, Pavillon Lachapelle, Auditorium Rousselet DR-119-1, de 17h00 à 18h30). Les modalités d'inscription sont indiquées dans le site Web de l'Ordre, dans la section réservée aux membres (à la page *Formation continue*, sous l'item *Programme de formation continue de l'Ordre*).

L'Ordre tient également à vous rappeler que le Gouvernement du Québec a adopté un Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015. Vous pouvez consulter ce plan en vous rendant sur le site Web du ministère de la Famille et des Aînés (www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Pages/index.aspx).

BABILLARD

Conventions collectives – Secteur scolaire

Les ergothérapeutes du milieu scolaire ont maintenant l'obligation de maintenir leur adhésion à l'Ordre. Les conventions collectives signées en mars 2011 par la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec et les comités patronaux de négociation stipulent que les professionnels travaillant dans les commissions scolaires francophones et anglophones doivent obligatoirement maintenir leur appartenance à leur ordre professionnel lorsque la nature de leur poste l'exige. Les ergothérapeutes devront renouveler chaque année leur adhésion à l'Ordre et transmettre à leur employeur une preuve écrite de leur appartenance, à défaut de quoi ils s'exposent à un bris de contrat et à la perte de leur emploi.

Visitez fdmt.ca régulièrement

- Nouveautés
- Promotions
- Infolettre

Découvrez nos **salles multisensorielles**

- Stimulantes
- Calmantes
- Interactives

f
Suivez-nous sur Facebook!

fdmt

matériel éducatif et outils sensoriels

